

# Fonction économique de la banque

Autor(en): **Yaux, Francis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **8 (1950)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-133313>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Documents

## Fonction économique de la banque

par FRANCIS YAUX

*Docteur ès sciences commerciales et économiques, fondé de pouvoir  
à la Banque Cantonale Vaudoise*

Il est, pour notre propos, une figure commode de langage dont le fréquent énoncé n'a pas encore usé le relief ; elle fait, par métaphore, de la comptabilité publique le *cerveau* de toute organisation nationale des finances, de l'administration et des régies ses *bras*, le *cœur* étant la banque centrale.

De cette dernière en effet, comme des banques qui en dépendent, et vers elles, jaillit et converge en circuit permanent au travers d'un réseau de canaux petits et grands, d'artères, de veines et veinules, ce sang de l'économie publique qu'est la monnaie. Un accident dans cette circulation compliquée, et c'est le dérèglement, voire l'arrêt de l'organisme tout entier.

Or, ce sang, cette monnaie, n'est pas offert par la nature ; il est une création sociale, qui procède du besoin impératif qu'ont les hommes d'échanger les produits de leur travail. Facilitant ce troc, son rôle n'a cessé de croître en même temps que progressait l'organisation des établissements de crédit, qui reposent sur la réalité et la commodité des transactions.

L'un des faits prépondérants qui caractérisent l'économie moderne est peut-être moins le phénomène de la concentration des richesses que l'accumulation d'une puissance économique considérable entre les mains d'un petit nombre de personnes, de quelques instituts, qui, sans être propriétaires mais simples dépositaires de capitaux, ont mission de les administrer et de les placer. Le pouvoir des détenteurs du commerce de l'argent, qui dispensent le crédit, est incontestablement une force déterminante dans la vie économique des pays. Dans ces conditions, l'activité bancaire est devenue une sorte de fonction publique.

Caractéristique est en ce sens l'évolution de la banque de type commercial, qui a retenu par ailleurs notre attention <sup>1</sup>.

Banques d'affaires, à leur création, puis banques de dépôts par l'élargissement de leur activité, type mixte des établissements où se développe la spirale du crédit par le libre jeu des chèques, des virements et de la monnaie scripturale, les banques commerciales, de *distributrices de crédit*, se sont vues promues au rôle de *créatrices de crédit*.

---

<sup>1</sup> *L'Évolution de la Banque commerciale dans le cadre du système bancaire suisse*. Payot, novembre 1949.

Qu'on entende bien que sous l'appellation de « banques commerciales » se rangent tous les établissements qui pratiquent la gamme des opérations de crédit, qui acceptent les dépôts ouverts, qui financent le commerce et l'industrie. A ce titre, les banques cantonales qui exercent une activité commerciale ou semi-commerciale indiscutée peuvent parfaitement bien être ajoutées à la rubrique des grands établissements de crédit. Leur différenciation en est une de nuance : la marque des uns est d'être juridiquement complètement indépendants de l'Etat, tandis que les autres au contraire en relèvent, avec des statuts beaucoup plus limitatifs.

Créatrices de crédits, les banques le sont en accordant sur une large échelle l'ouverture de comptes courants débiteurs, dont l'utilisation reforme ailleurs des dépôts et crée une monnaie de banque circulant parallèlement aux billets eux-mêmes. Il reste à définir si, problème dès longtemps controversé, ces capitaux monétaires nouveaux équivalent en définitive à des richesses nouvelles pour le pays et pour ses ressortissants ?

Sous réserve que l'affectation de ces capitaux, qui entrent dans le circuit par l'acte de production, soit *quantitativement* et *qualitativement* judicieuse, c'est-à-dire qu'elle soit faite dans des limites déterminées et selon des directives justes, on peut, semble-t-il, répondre aujourd'hui sans plus de réticence à la question posée, de la façon suivante :

a) *directement non*, les capitaux monétaires nouveaux ainsi produits ne représentent pas une richesse à proprement parler. Ils ne peuvent, en effet, rester longtemps sous la forme d'un simple surplus de monnaie, addition à la masse des billets déjà en circulation qui renferme en elle la menace potentielle d'une inflation. Ils doivent au contraire et rapidement être investis au profit des économies de production de *biens de consommation*, de façon qu'à un accroissement de moyens financiers corresponde, pour maintenir l'équilibre des prix, et par analogie, un accroissement de produits à consommer ;

b) *indirectement oui*, ces capitaux nouveaux collaborent à l'éclosion d'un enrichissement réel de la collectivité. Car dès le moment où les possibilités monétaires d'intensifier les transactions commerciales sont tangiblement fournies, tous ceux dont l'activité s'exerce dans les secteurs industriels et commerciaux accroîtront aussi d'une façon effective leurs propres revenus. Par voie de conséquence, une nouvelle épargne est façonnée, laquelle, en s'investissant cette fois-ci non plus comme des dépôts bancaires dans des économies de consommation, mais dans des *biens instrumentaux* à long terme, tels que le perfectionnement de l'appareil technique, l'exportation de capitaux génératrice de créances sur l'étranger, l'autofinancement, le stockage et la mise en réserve de biens de consommation, apportera en définitive au pays l'enrichissement *positif* complémentaire envisagé.

Le fonctionnement et le comportement des instituts de crédit, de même que la pratique de la monnaie scripturale, sont ainsi l'élément amplificateur du cycle économique qui permet le développement de la production et de la consommation par l'apport des moyens financiers nécessaires, pris sur les encaisses ou créés de toutes pièces, et dont profitent toutes les entreprises.

Il se dégage de cette position dominante de la banque au sein de l'économie un facteur d'équilibre, dont la ligne, qui se dessine trop souvent en traits

légers et sereines arabesques en périodes d'euphorie, et en zigzags noirs et rapides dans celles de conjoncture défavorable, doit tendre à réduire l'amplitude des oscillations issues des prospérités et des crises, par un maniement plus contrôlé, plus concentré, plus harmonisé de la monnaie de banque.

La fonction économique des établissements de crédit se trouve ainsi, par le jeu des circonstances et l'interdépendance des phénomènes sociaux, élevée à la dignité d'organisation monétaire, égalant en importance celle, officielle, que revêt la banque d'émission.

Francis YAUX.